

LA CREATION D'ENTREPRISE

RENCONTRE AVEC 3 INTERVENANTS AU COURS
D'UNE CONFÉRENCE AU SEIN DU LYCÉE

EN QUOI CONSISTE LA CONFÉRENCE ?

NOUS AVONS EU L'OCCASION DE RENCONTRER TROIS INTERVENANTS LORS D'UNE MINI CONFÉRENCE AU SEIN DU LYCÉE LE 8 FÉVRIER DERNIER. LA PREMIÈRE INTERVENANTE ÉTAIT MME AMÉLIE JAEG, EXPERT-COMPTABLE. LE SECOND INTERVENANT ÉTAIT M. CHRISTOPHE VIEVILLE, LUI AUSSI EXPERT-COMPTABLE. ENFIN, LE TROISIÈME INTERVENANT ÉTAIT M. FRANÇOIS BILLOIS, LE RESPONSABLE CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE DE LA CCI (CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE) DU MANS. LE PRINCIPAL OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE ÉTAIT D'ÉCHANGER AVEC DES PROFESSIONNELS DU MILIEU DE LA COMPTABILITÉ, NOTAMMENT SUR LE MÉTIER D'EXPERT-COMPTABLE, AINSI QUE SUR LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE.

La création d'une entreprise se décompose en 5 étapes primordiales : avoir une idée, effectuer une étude de marché, élaborer un business plan, choisir un statut juridique, et enfin déterminer les modes de financements à utiliser. En amont de la conférence, nous avons travaillé, par petits groupes sur une de ces étapes. Notre groupe s'est intéressé aux différents modes de financement possibles lors de la création d'entreprise. Les intervenants ont pu répondre à nos questions sur ce sujet. En règle générale, l'apport de fonds propres est essentiel pour espérer obtenir un prêt bancaire. En effet, apporter une partie du financement en fonds propres met le banquier dans une bonne posture. Celui-ci appréciera la réciprocité des risques encourus. De plus, les apports personnels permettent de mieux présenter le dossier. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de financer la totalité du projet par fonds propres (si cela représente toutes vos économies) : si le projet n'atteint pas le résultat escompté, vous n'avez plus d'économies... Par ailleurs, il existe des aides au financement telles que le prêt d'honneur, accordé par la CCI. Son rôle est de faire effet de levier pour vous faciliter l'accès aux prêts bancaires. Il peut aller jusqu'à 20 000 € pour les projets de création. Il est aussi possible d'avoir recours au financement participatif (« Crowdfunding »). L'objectif est de récolter des fonds sous forme de petits montants, auprès d'un large public, afin de financer le projet. La CCI utilise en particulier 2 plateformes pour récolter les fonds : Ulule et Tudigo.

Au cours de cette procédure, nous avons pu distinguer le métier d'expert-comptable et celui de commissaire aux comptes. L'expert-comptable a un rôle de conseil, il accompagne son client dans ses prises de décision. Il vérifie les comptes et se concentre sur toutes les procédures antérieures à la clôture de l'exercice. Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des associés représentant la société dont il est chargé de contrôler. Il certifie les comptes, et donc s'assure que les comptes sont représentatifs de la réalité, ou encore contrôle les inventaires. Si un élément est délictueux, le commissaire aux comptes est obligé d'en informer le procureur. Il a donc un triple rôle.